

MATOT (en Israël)
PIN'HAS (en diaspora)

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israël 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

Après toutes ces années pérégrination dans le désert, et aux portes de leur entrée en Israël voici comment les tribus de Gad et Réouven s'adressèrent à Moché Rabéno : « *Ils s'avancèrent vers lui, ils dirent : Des enclos [pour] menu bétail nous construisons pour notre bétail, ici, et des villes pour nos jeunes enfants.* » (Bamidbar 32 ;16)

Rachi nous explique qu'ils avaient plus d'égards pour leur argent que pour leur progéniture, car ils ont parlé de leur bétail avant de parler de leurs enfants. Moché leur a dit : « *Vous n'auriez pas dû agir ainsi ! Faites de l'essentiel ce qui est essentiel et de l'accessoire ce qui est accessoire ! Commencez par construire des villes pour vos enfants, et ensuite des enclos pour vos troupeaux !* » (verset 24) (Midrach Tan'houma).

Comment les hommes des tribus de Gad et Réouven ont-ils pu réagir ainsi et faire primer leur moyen de subsistance face leurs responsabilités éducatives ? Cette question est récidiviste à chaque génération. Elle se pose souvent chez les familles ayant l'intention de venir s'installer en Erets Israël.

A l'époque, les tribus de Gad et Réouven, voyant que la manne, nourriture miraculeuse, prenait fin en entrant en Erets Israël, ils conclurent qu'il fallait désormais s'investir plus pour gagner leur vie, et cela au détriment d'autres priorités.



PARACHAT MATOT QUESTION DE PRIORITÉ

De nos jours, la montée en Erets Israël, est aussi pour certain la fin de la manne tricolore, allocations familiales, sécu, mutuelle...il va falloir s'investir plus dans le travail pour vivre en Israël, quitte à laisser femmes et enfants, et déroger à un bien-être spirituel.

Chacun de nous doit s'interroger : faut-il concentrer plus d'efforts sur la parnassa ou sur l'éducation de nos enfants ? Faut-il faire primer l'avenir professionnel de nos enfants ou leur avenir spirituel ? Faut-il monter en Israël coûte que coûte ?

Le travail tout comme l'étude de la Torah sont deux éléments essentiels de la vie. Ils nous ont été donnés

par D.ieu pour nous rapprocher de Lui. Leur nécessité et leur interdépendance se retrouvent dans la Michna, la Guémara et jusqu'à la Halakha.

La Michna Pirkei Avot (2;2) nous dit : «Raban Gamliel, fils de Rabbi Yéhoude Hanassi dit : « *L'étude de la Torah assortie d'un travail est salubre, car l'effort pour les deux fait oublier la faute. Toute étude de la Torah qui n'est pas assortie d'un travail finit par être annihilée et entraîne la faute.* ».

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

PARACHAT PIN'HAS

LA BÉNÉDICTION DU MONDE

La Paracha de Pin'has fait un nouveau décompte des Bné Israel après la terrible épidémie. Ce décompte se fera d'après les familles des différentes tribus. Rachi (26.5) rapporte un célèbre Midrach qui explique pourquoi chaque nom de famille était encadré des deux lettres Hé et Youd qui sont un des noms d'Hachem. Comme par exemple la famille de Réouven qui se faisait appeler dans ce décompte : Haréouvéni. Ces deux lettres des quatre lettres du Nom Divin encadraient chaque nom des familles du Clall Israel pour signifier aux yeux du monde que les femmes juives n'avaient pas fauté avec les Egyptiens. La famille juive a gardé sa pureté malgré les grandes difficultés de l'esclavage. C'est ce que dit le Roi David dans le Téhilim 122 «Chivté Youd/Hé Edout Lé Israël» c'est à dire que le nom d'Hachem témoigne que les familles n'ont pas fauté.

Pour le dénombrement de la tribu de Yssakhar qui représente ceux qui étudient la Thora, le Or Hahaïm donne une très belle explication. Tout d'abord il note que le nom de Yssakhar se décompose en deux: Yéch:"il y a" et Sakhar: "un salaire". Le Or hahaïm explique alors que le monde entier est le salaire de ceux qui étudient la Thora! Car le monde a été créé pour la Thora: pour les avréhim et les Bné Yéchivots qui l'étudient! Comme le dit la Michna dans Brahot : «à la sortie du Beit Hamidrach on dit: 'Merci Hachem, d'avoir placé mon lot parmi ceux qui sont au Beit Hamidrach (...) je m'efforce (d'étudier la Thora) et reçois un salaire tandis que les autres ne reçoivent pas de récompense!'" Explique le Or Hahaïm que même si dans les faits les travailleurs ont un salaire, il reste uniquement matériel et donc passager! Le vrai salaire par contre c'est celui de la Thora qui fait acquérir une connaissance du Créateur Lui même!! Et cette récompense est acquise pour toujours, même après 120 ans!!

On a entendu une belle parabole à cette explication. C'est comme le jour du mariage, lors de la somptueuse soirée, des centaines d'invités profitent du repas et de la grande joie et les serveurs aussi mangent des plats qui sont offerts. Les seuls de toute la soirée qui profitent à peine des plats

ce sont les jeunes mariés eux-mêmes ! En effet ils sont trop occupés à honorer les invités et n'ont pas le temps de manger! Quelqu'un d'extérieur à tout ce spectacle dira certainement que les gens qui sont assis à la table d'honneur, à qui on sert les plats et qui mangent avec grand plaisir ce sont eux les vrais héros de la soirée! Mais en fait, tout le monde sait que cette grande assemblée ne tire profit que grâce aux deux jeunes tourtereaux. Et eux, généralement, le jour du mariage, n'ont pas le temps de manger quoi que ce soit!

Le monde fonctionne de la même manière explique le Or HaHaïm. Il ne tourne que grâce à la bénédiction qui est donnée par les Avréhim et les Talmidé Hahamim! C'est eux qui sont au centre de la scène comme le sont les mariés. Et ça, sans que le reste de l'humanité ne le sache!

Le Or HaHaïm ajoute que parmi les familles de la tribu de Yssakhar il y a celle de "Pouvi". C'est une allusion à la bouche -Pé- et les deux dernières lettres du nom sont Vav et Youd qui font partie des lettres du nom d'Hachem. Pour dire que la bouche de celui qui étudie la Thora est sanctifiée par les paroles de THORA! Elle l'est tellement que le nom d'Hachem est associé à sa bouche! Dans le même esprit Rabi Chimon Bar Yo'haï dit dans le Yérouchalmi (Chabbat) que s'il avait été présent lors du Don de la Thora il aurait demandé à Hachem de créer deux bouches! L'une pour parler des paroles profanes et l'autre pour dire des Divré Thora! Avec cette belle explication, on comprend mieux aussi pourquoi la parole des Tsadikim s'accomplit!

Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



Rabénu Ovadia Barténoura explique : « Si on dit que l'homme doit être constamment plongé dans l'étude de la Torah et que la fatigue ainsi causée lui fera oublier la faute, en quoi le travail est-il nécessaire ? C'est pourquoi il était nécessaire d'ajouter que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finira par s'annuler. En effet, personne ne peut vivre sans subsistance ; sinon, l'homme en viendrait à voler et oublierait son étude. »

Le Choul'han Aroukh (Ora'h 'Haïm 156,1) consigne la loi par cette Michna (Beth Yossef) : « Après la prière du matin puis l'étude au Beth Hamidrach, il faut vaquer aux occupations matérielles du gagne-pain. Car toute étude de la Torah non accompagnée de travail finit par s'effiloche, disparaître et entraîner la faute. Car la pauvreté amènera l'homme à transgresser la Volonté divine. Cependant, on veillera bien à faire de l'étude le centre de sa vie, et de son travail l'occupation secondaire ; de cette façon, l'un comme l'autre réussira. »

Mais qu'en est-il de ceux qui étudient toute la journée sans travailler ? Le Biour Halakha explique que cette règle n'est valable que pour la communauté dans son ensemble, mais qu'à toutes les époques il existe des êtres d'exception qui se livrent entièrement à l'étude de la Torah.

Et dans le Séfer Hamikna il est écrit : « Apparemment, cela ne contredit pas l'enseignement de Rabban Gamliel, expliquer plus haut. En effet, un Talmid 'Hakham qui fait de l'étude de la Torah son métier, qui est animé d'un désir puissant de progresser dans les voies d'Hachem, qui ne s'en détache ni jour ni nuit, et qui met sa confiance en Lui pour qu'Il lui procure ses moyens de subsistance, alors Hachem y pourvoira. »

Le Michna Broua (156§1), explique que l'on doit travailler uniquement pour les besoins de sa subsistance. Le 'Hafets 'Haïm écrit à ce sujet (Chem Olam-'hézkat Hatorah §13) que les connaissances de Torah sont minimales à cause du trop grand investissement dans les besoins matériels.

Ai-je besoin d'une 4ème paire de chaussure, d'une 2ème voiture ou encore de partir une 3ème fois en vacances... ? Tout cela coûte le prix de l'étude !

Le Chaâr Hatsioun (156§1) donne un conseil pour bien mesurer combien il faut travailler et ne pas se prendre au piège du Yétser Hara « d'en vouloir toujours plus » : Essayer d'imaginer combien nous serions prêts à travailler pour nourrir ou vêtir notre prochain.

Le Kerem David explique que lorsque Raban Gamliel affirme que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finit par être annihilée, il veut nous mettre en garde contre la pensée suivante : « Je vais diviser mes années, une partie pour D.ieu et une partie pour le travail. Je commencerai par me consacrer à ma subsistance puis, lorsque j'aurai beaucoup d'argent, je laisserai les affaires et me rendrai au beth-hamidrach pour étudier la Torah. » Hillel se prononce également contre cette conception (Michna 2 ; 4) : « Et ne dis pas : 'J'étudierai quand j'aurai le temps' ; peut-être n'auras-tu pas le temps. » Le travail doit aller de pair avec la Torah, c'est-à-dire que l'homme doit fixer chaque jour un temps pour l'étude de la Torah et un temps pour le travail, et il ne doit pas les dissocier. S'il n'agit pas ainsi, ni l'un ni l'autre ne se maintiendront.

On retrouve cette idée de présence de la Torah dans l'un des versets le

plus répété (premier paragraphe du Chéma Israël; Devarim 6,7) : « Tu enseigneras [les paroles de la Torah] à tes enfants et tu en parleras en résidant dans ta demeure et en allant en chemin, à ton coucher et à ton lever. ». Le Sifri commente : « Tu en parleras... Tu en feras l'essentiel [de ta vie] et non pas quelque chose de secondaire. » Cette présence donnée à l'étude de la Torah ne l'est pas seulement par rapport aux occupations matérielles du gagne-pain, mais aussi et d'autant plus par rapport à l'étude d'autres sciences.

Chaque année le soir du sédère de Pessa'h', nous chantons tous en famille le célèbre « Dayénu/cela nous aurait suffi ! ». Un des couplets dit « S'Il nous avait donné la Torah ; et ne nous avait pas fait entrer en Terre d'Israël, cela nous aurait suffi. ». Le Rav Ovadia Yossef Zatsal, fait joliment remarquer que l'auteur de la Hagada n'a pas dit « S'il nous avait fait entrer en Terre d'Israël et ne nous avait pas donné la Torah, cela nous aurait suffi » Car Erets Israël sans Torah n'est pas mieux qu'un pays quelconque. Le 'Hafets 'Haïm aussi nous dit, dans le même sens : « Erets Israël sans Torah, que D.ieu nous en préserve ! » Cela signifie qu'un Juif peut se maintenir avec la Torah en exil, mais à l'inverse, vivre et vouloir posséder Erets Israël sans la Torah, c'est impossible ! C'est pourquoi les Bnei Israël devront d'abord recevoir la Torah afin de pouvoir entrer en Erets Israël.

Un grand message pour chacun d'entre nous, celui qui désire monter en Israël, ou qui y est déjà installé : lorsqu'on parle d'Alya, il s'agit « d'Alya Rou'hanite » (élévation spirituelle), nos motivations pour vivre en Israël devront uniquement répondre à des aspirations de s'élever dans la Torah.

En d'autres termes, la Torah ne nous dit pas qu'il faut négliger la parnassa mais l'important est de faire la juste part des choses. En effet le message transmis par Moché Rabénu dans sa réponse est qu'il est important dans un foyer, de ne pas confondre l'essentiel et l'accessoire. C'est -à-dire que nos enfants et leur réussite spirituelle doivent avoir priorité sur toutes les préoccupations d'ordre matériel.

Ainsi les préoccupations premières d'une personne qui déciderait de s'installer en Israël, est de vérifier avant tout dans quel cadre ils pourront évoluer saine ment dans les voies spirituelles. Quel-ce qu'il existe un véritable équivalent là où l'on désire s'installer ? Est-ce ingénieur de laisser femmes et enfants seuls pour aller chercher son pain au-delà des frontières, pendant des jours voir des semaines ? La vraie question à se poser est combien coûte l'argent que l'on va gagner ?

L'alya, mutation professionnelle, ou tout autre changement de cap ne se feront pas au détriment de nos enfants sous le prétexte de la parnassa. Gardons en tête, que c'est Hachem et Lui seul qui accorde à l'homme sa nourriture, exactement comme à l'époque de la manne, comme nous l'enseigne la Guémara (Beitsa 16) notre parnassa est fixée par le Tout-puissant aux centimes près, de Roch hachana à Roch hachana.

En nous remettant entièrement à Hachem, et ne pas considérer notre parnassa comme le premier de nos soucis, nous gardons l'esprit libre pour nous préoccuper d'abord de notre « bien-être » spirituel et de celui de nos enfants, au présent et à l'avenir.

Rav Mordékhai Bismuth



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

En raison de son importance vitale, l'eau se trouve à profusion à la surface du globe terrestre, et constitue plus de 70% du corps humain. Elle est primordiale pour le bon fonctionnement de tous les organes, en particulier les reins, responsables, entre autres, de l'élimination des déchets, de la fabrication de l'hormone permettant la formation de l'hémoglobine, de la cortisone, etc. Il faut absolument préserver les reins en buvant beaucoup d'eau, en consommant une nourriture appropriée, une surveillance de la tension artérielle et en s'abstenant de fumer.

De nos jours, avec la multitude des produits alimentaires industrialisés, une quantité considérable de déchets qui n'existaient pas auparavant pénètrent dans notre corps – comme ceux contenus dans le sucre, la margarine, les colorants alimentaires, les conservateurs, les frites de toutes sortes, etc. C'est grâce aux reins que notre corps peut éliminer tous ces produits toxiques ainsi que les résidus de pesticides se trouvant sur les fruits et les légumes.

L'eau bue en quantité suffisante évite la formation de calculs rénaux. D'après les chercheurs, en buvant beaucoup d'eau, on pourrait même réduire de moitié les risques de cancer de la vessie qui est au quatrième rang chez l'homme. Jadis, on exerçait des métiers qui requéraient de gros efforts physiques qui donnaient soif, mais ce qui n'est plus le cas de nos jours. La majorité des personnes travaillent dans des locaux climatisés et risquent fort de se déshydrater si elles ne boivent pas avant d'en éprouver le besoin. Le Rambam dit : « Il faut boire seulement si on a soif », ce n'est pas valable aujourd'hui (les gens étant en majorité sédentaires). Il est donc important de boire pour préserver ses reins.

L'EAU, UN APPORT ESSENTIEL



Vous connaissez certainement, la vie difficile que mène une personne dont les reins sont atteints et qui est obligée toute sa vie de faire régulièrement des dialyses. (Que D' nous en préserve).

Ainsi, celui qui pèse 60 kilos devra en boire entre 2,1 et 2,5 litres par jour, soit douze verres environ. Bien sûr, en cas d'activité physique intense ou de forte chaleur, il faut augmenter la quantité d'eau. L'eau du corps est éliminée sous forme d'urine et par la transpiration. Un manque d'eau, associé à une forte chaleur et à des efforts physiques intenses, peut entraîner des maux de tête, une déshydratation et un danger de mort immédiat. Pour savoir si on boit suffisamment, on peut mesurer la quantité d'urine éliminée au cours d'une journée : elle doit tourner autour de deux à deux litres et demi.

Boire abondamment empêchera aussi la phlébite ; pour éviter cette inflammation des jambes, il est important de ne pas rester assis trop longtemps les jambes repliées. Il faut se lever et faire un petit tour toutes les une ou deux heures.

Parfois, le manque de boisson peut même provoquer une sécheresse oculaire.

Avertissement aux mères : les nourrissons se déshydratent très vite ! Parfois ils sont entre la nourrice et la grand-mère, la voisine ou la baby-sitter, et perdent leur équilibre hydrique. C'est dangereux ! Par conséquent, vérifiez régulièrement qu'il boive assez et que la couche du bébé est suffisamment humide.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎00 972.361.87.876



PAS TOUT À FAIT DUTY-FREE...

Thierry, qui habite Paris, se rend en Israël pour la Brit-Mila de son petit-fils. A cette occasion, son gendre Yéhouda qui vit également en France lui demande de bien vouloir lui acheter une bouteille de whisky lors de son passage à la boutique duty-free où elle coûte deux fois moins cher qu'ailleurs. Il lui remet pour cet achat la somme de 50 euros. Thierry accepte, achète la bouteille de whisky et la met dans son bagage à main. A son arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv, il perçoit une forte odeur d'alcool dans son attaché-case. Il se souvient d'ailleurs avoir fait tomber son attaché-case deux fois déjà, une fois juste après son achat et une deuxième en descendant de l'avion. A son retour en France, Thierry rembourse donc à Yéhouda les 50 euros puisqu'il a cassé la bouteille. Cependant, ce dernier lui réclame la somme de 100 euros, puisqu'à présent la bouteille de whisky lui coûtera 100 euros dans n'importe quelle autre boutique. Tous deux décident de consulter leur Rav pour connaître la halakha sur ce point et savoir ce qu'ils doivent faire.

Réponse: Thierry est un Chalia'h (envoyé) **bénévole**, auquel s'applique la loi de Chomer 'Hinam (Choul'hane 'Aroukh 291-2). Dans ce cas, il a été coupable de négligence (291-1) lorsqu'il a fait tomber son attaché-case. Il faut souligner que c'est au moment de l'achat qu'il a accompli son acte de chéli'hout, que la bouteille est devenue la propriété de Yéhouda, et que lui-même est donc devenu Chomer 'hinam.

Par conséquent, Thierry est responsable du dégât, car comme il a fait preuve de négligence, c'est comme s'il avait endommagé volontairement la bouteille de Yéhouda. C'est donc le dine du « mazik » qui s'applique à lui, et il doit rembourser le dommage en fonction du moment auquel il a eu lieu (voir Cha'kh 295,7 et Ketsot Hahochen 291, 1). Aussi, si la bouteille a été cassée au duty-free, il la remboursera à son prix bas (50 euros). Si elle a été cassée dans l'avion en Israël, il devra payer la somme de 100 euros. Puisque dans notre cas, nous avons un doute sur le moment où la bouteille s'est cassée, on devrait avoir recours au dine

de « hamotsi mé'havero 'alav hareaya », (Baba Kama, 46-1), ce qui signifie que le détenteur de l'argent n'est pas tenu de payer la forte somme tant que le demandeur n'apporte pas de preuve qui puisse effacer le doute.

Le **Maaram miRottenbourg** (chap. 935) tranche, à propos d'un cas similaire, que le responsable du dégât devra payer la somme forte car on tient compte également de la « 'Hezkat Hagouf » : on considère que l'objet est resté à son état initial pendant toute la période du doute, c'est-à-dire depuis l'achat au duty-free jusqu'à sa sortie de l'avion, en Israël. Le dommage est donc considéré comme ayant eu lieu en Israël.

Rabbi Akiva Eiger ('Hochen Michpat 291-16) s'étonne de ce que le dine, mais n'apporte pas de réponse. Il semblerait que sa question vienne du fait qu'après tout, il y a aussi une « 'hezkat mamone » – une loi qui implique que l'argent soit conservé par son détenteur tant que le doute persiste. La « 'hezkat mamone » remporte sur la « 'hezkat hagouf », aussi Thierry, le détenteur, ne devrait payer que 50 euros.

Mais le Sefer « Moutsal Méech », chap.26, répond que la 'hezkat mamone remporte en effet sur la 'hezkat hagouf, mais uniquement quand le doute porte sur l'obligation de payer ou pas, par conséquent sur le fait de garder l'argent ou pas. Or ici, **Thierry est d'accord qu'il doit payer, le doute portant seulement sur la somme à payer.** On fera donc prévaloir la 'hezkat hagouf, qui implique que la bouteille a été cassée à l'arrivée seulement et non au duty-free.

En conclusion, Thierry doit régler la somme de 100 euros à Yéhouda.

Rav Aharon Cohen.



Cette rubrique est écrite par l'institut « Din vé Michpat » sous l'égide du Rav Its'hak Belhassen où siègent des Dayanim francophones Conseil et orientation juridique en droit juif, héritage divorce et partage Litiges - Traitement de questions pécuniaires - Rédaction de contrats et testaments Rav Aaron Cohen ☎054.85.910.55 ✉dinvemichpat@gmail.com



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« **Voici l'itinéraire des enfants d'Israël** » (Bamidbar 33-1)

La période des grandes vacances est un moment critique de l'année. Nos Sages nous enseignent (Messilat Yécharim chapitre 11) que **l'oisiveté est la mère de tous les vices.** L'oisiveté entraîne l'ennui (Ketoubot 59b), et **l'ennui peut entraîner une personne à commettre des actes qu'elle regrettera plus tard,** D. en préserve. Ainsi, il est de notre devoir impératif de **surveiller nos enfants qui nous sont si précieux, de vérifier leurs fréquentations et les endroits où ils vont se divertir.** Souvenons-nous du verset avec lequel débute la paracha de la semaine: "**Voici l'itinéraire des enfants d'Israël. sortis du pays d'Egypte selon leurs légions sous la conduite de Moïse et d'Aaron.**" Les commentateurs interrogent; **ne savions-nous donc pas déjà que Moïse et Aaron guidaient le peuple?** Nous le savions déjà, et pourtant la Torah insiste: le voyage est réussi quand une autorité compétente en est responsable, si Moïse et Aaron sont les accompagnateurs et surveillent le peuple. **Quand un adulte responsable et compétent supervise, c'est la garantie que le voyage sera conforme à la volonté de D., que ce sera une excursion positive et non pas une aventure sauvage.** Que D. nous aide à réussir l'éducation de nos enfants.

Le Gaon Rabbi Yossef Machach *zatsal*, le Rav de Tlemsen au Maroc, relate l'histoire suivante : **un Juif anglais fortuné maria ses deux filles à deux hommes riches également.** La première entra dans un palais immense, rempli de domestiques à son entière disposition. Elle finit par s'adonner à une vie de luxe comprenant vacances et fêtes. Elle se fit confectionner des habits luxueux de soirée et s'acheta de nombreux bijoux, se rendit au théâtre; de mauvaises rumeurs commencèrent à circuler à son sujet. **Son mari fut jaloux et des querelles éclatèrent entre eux. Ils finirent par divorcer et elle retourna tête baissée dans la maison de son père.** Elle tomba en dépression et fut la disgrâce de la famille. De son côté, la seconde entra également dans un immense palais rempli de domestiques à sa disposition. Des femmes de chambre rangeaient, des cuisinières préparaient de délicieux repas, des jardiniers embellissaient les jardins, cependant, elle **s'entêta à prendre part à toutes ces activités.** C'est elle qui rangeait sa chambre, qui cuisinait de ses propres mains, tricotait, brodait et cousait. Son mari en fut étonné:

ATTENTION À L'ENNUI

pourquoi te fatiguer ainsi à travailler alors que tu peux t'asseoir, croiser les bras et jouir des plaisirs d'être riche en profitant des délices de l'oisiveté. **Elle lui répondit avec sagesse que l'oisiveté est la mère de tous les vices et le travail fait oublier le péché.** Mais ces paroles ne reçurent pas l'approbation de son mari. Un jour, il lui proposa de l'accompagner en voyage à l'étranger. Il lui demanda quel pays elle désirait visiter: les ponts de Paris, les ruines de Rome, les antiquités grecques, les rues d'Istanbul ? A sa grande surprise, elle lui proposa l'Espagne. Ils voyagèrent en Espagne et visitèrent Madrid. Elle déclara à son mari: "**Je voudrais assister à une corrida.**" Ils prirent place dans un stade dans lequel un énorme taureau noir enragé fit son entrée en furie. Le toréador, armé d'une lance, agita devant lui un mouchoir rouge, et le combat commença. La femme s'étonna et dit à son mari: "Dans l'antiquité romaine, des gladiateurs combattaient dans le cirque contre des bêtes féroces. Ici, en revanche, **ils combattent contre d'innocents taureaux,**" "D'innocents taureaux?!" gloussa son mari. "Tu as devant toi un taureau sauvage, une véritable machine à tuer. Sans l'agilité et les combines du toréador, il se ferait littéralement déchiqueter". Elle reprit de façon innocente : "**Les taureaux sont des animaux dociles,** ils portent le joug, les enfants peuvent jouer sur eux et ils ne font aucun mal à personne !" Et son mari, heureux de lui faire part de sa science : "**Ces taureaux sont domestiqués depuis leur naissance.** Ils sont entraînés à porter le joug, avec docilité et soumission. Alors que les taureaux de corrida n'ont jamais porté le joug. Par conséquent, si on les énerve, même un tant soi peu, ils se mettent en furie et sont capables de tuer". "Vraiment ?!" déclara-elle abasourdie. "**S'il en est ainsi, pourquoi ne veux-tu pas comprendre que les êtres humains sont pareils... s'ils apprennent à porter le joug, à travailler, ils seront domestiqués. Mais s'ils sont oisifs, ils deviendront fous.**"

Rav Moché Bénichou





LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE.

TROISIÈME PARTIE



Pourquoi est-il si important d'écouter ?

Une écoute active **crée des bons sentiments chez l'autre**, puis chez nous-mêmes étant donné qu'on lui apporte de la satisfaction. Elle **démontre aussi notre considération**. C'est la mitsva de « **tu aimeras ton prochain comme toi-même.** » par excellence.

Comment montrer à notre conjoint qu'on est à l'écoute ?

Par des gestes, des regards, des expressions de visage. Réagissez à ce qu'il dit. Inquiétez-vous lorsqu'il parle d'un problème, souriez lorsqu'il parle positivement des enfants ou de quelqu'un d'autre. **Vivez cette conversation !** Soyez curieux, demandez des détails, posez des questions. Ne lisez pas dans les pensées de votre conjoint pendant les conversations. Ne lui dites pas lorsqu'il parle « ouais, ouais je sais ce que tu vas dire, et/mais... »

Posez également des questions ouvertes pour qu'il puisse s'ouvrir et dire tout ce qu'il pense sur le sujet, ça lui montre que vous êtes intéressé.

Il est bien de **réutiliser les mots de votre conjoint** pour lui montrer que vous l'écoutez bien, **chaque individu est attaché aux mots qu'il utilise**. Ne faites pas ça bêtement en disant « Alors tu as bien dit que... », faites cela de façon naturelle. **Exemple** : l'un dit : « Tu te rends compte de ce qu'elle m'a fait ! Elle m'a vraiment blessé avec son comportement ! » Répondre « Tu m'étonnes que son comportement te blesse ce qu'elle t'a fait est affreux, j'aurais réagi pareil, je crois /je te comprends tout à fait. »

Décider avant la conversation d'être **curieux**. Si vous décidez d'agir en curieux, vous constaterez que votre niveau de curiosité augmente radicalement. Vous pouvez tout aussi bien décider d'être empathique, doux ou gentil, dans tous cas, le fait de décider à l'avance quelle personne on veut être, agrandit énormément les possibilités d'y arriver.

Éviter les endroits ou trop de choses bougent permet aussi une meilleure écoute, car cela diminue les occasions de vous déconcentrer. Mettez-vous sur le côté au restaurant dans un endroit discret !

Rav Boukobza ☎054.840.79.77
✉aaronboukobza@gmail.com



Y-a-t-il certaines précautions à adopter pendant la période des trois semaines de Ben Hamétsarim (du 17 Tamouz jusqu'à 9 av)?

Des précautions sont à prendre pendant cette période :

On ne se promènera pas seul à partir de la quatrième heure jusqu'à la fin de la neuvième de la journée (nous parlons ici d'heures zmaniot, en Israël cela correspond, environ, entre 10h00 et 17h00), car durant ces heures domine un Chéde [démon]. De même on fera attention à ne pas marcher entre le soleil et l'ombre.

Les parents feront attention à ne pas corriger leurs enfants (s'il est nécessaire) pendant ces heures. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.127)

Est-ce une bonne coutume de réciter Tikoune 'Hatsot à la moitié de la journée ('Hatsot Hayom) pendant ces trois semaines ?

Oui, le Ari zal (Cha'ar Hakavanot) rapporte que les hommes pieux avaient l'habitude de réciter le Tikoune 'Hatsot même au milieu de la journée pendant les trois semaines. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.128)

Peut-on réciter la bénédiction de Chéé'hiyanou pendant les trois semaines ?

Étant donné que du 17 Tamouz au 9 Av est une période de tristesse et de réprimande pour le peuple juif, on ne récitera pas la bénédiction de Chéé'hiyanou. De ce fait, on ne mangera pas de nouveaux fruits et ne portera pas de nouveaux habits puisqu'ils nécessitent cette bénédiction.

A priori il serait permis de réciter la bénédiction de Chéé'hiyanou pendant les Chabat qui tombent dans cette période, cependant certains ont l'habitude de s'en abstenir. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p. 129)

Peut-on se marier pendant les trois semaines ?

Les Achkénazim ont la coutume de ne pas se marier depuis le 17 Tamouz jusqu'au 9 Av. Les Sepharadim de Jérusalem permettent de se marier jusqu'à Roch 'Hodech Av. Cependant on a l'habitude d'éviter de se marier depuis le 17 Tamouz car ces jours ne sont pas un bon signe pour le peuple d'Israël. À partir de Roch 'Hodech Av (inclus) il sera strictement interdit de se marier. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.140)

Et pour les fiançailles ?

Cela est permis même le jour de Roch 'Hodech Av et plus encore le jour de 9 Av que ce soit le jour ou la nuit de peur qu'un deuxième le devance. (Rambam Hilhot Ichout Chap.10 lois 14)

Dans quel cas peut-on écouter de la musique pendant les trois semaines ?

Bien qu'il y existe une permission d'écouter de la musique (Cachère évidemment) tout au long de l'année, on s'en abstiendra d'en écouter pendant les trois semaines. Cependant il sera permis d'en écouter en l'honneur d'une Séoudat Mitsva comme une Brit Mila, un Chév'a Brakhot ou encore en l'honneur d'une clôture d'un traité du Talmud. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.151)

Un professeur de musique peut-il continuer à enseigner pendant les trois semaines ?

Si le fait de ne pas enseigner pendant ces trois va lui engendrer une perte d'argent, il pourra continuer à enseigner jusqu'à la semaine où à lieu Tich'a BéAv. Si cela est possible, il sera tout de même préférable qu'il s'arrête depuis Roch 'Hodech Av. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p. 157 Or'hot 'Haïm lois du 9 Av paragraphe 14)



À partir de quand est-il interdit de se couper les cheveux et de se raser la barbe?

Les Achkénazim vont selon l'avis du Rama de ne pas se couper les cheveux et de ne pas se raser la barbe depuis le 17 Tamouz jusqu'au 9 Av. Les Sépharadim suivent l'avis du Choul'hane 'Aroukh qui permet de se couper et de se raser jusqu'à la semaine où à lieu Tich'a BéAv. (Choul'hane 'Aroukh et Rama Simane 551 paragraphe 4)

Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth par mail ✉ab0583250224@gmail.com

